

radar dérèglé

Le radar automatique fixe de Saint-Christophe-du-Ligneron, sur la D 948, est-il dérèglé ? Le témoignage d'un conducteur peut le laisser croire.

La mésaventure est arrivée dernièrement à un commercial (Mr D.) domicilié dans le sud-Vendée. Lorsqu'il passe au volant de sa voiture devant le radar en direction de Challans en venant d'Aizenay, le flash se déclenche.

Le commercial qui est un usager régulier de la route est également respectueux des limites de vitesses et constate que son compteur affichait 88 km/h et son GPS 82 km/h.

Surpris, il fait demi-tour pour voir si il n'avait pas omis de voir une pancarte limitée à 70 km/h. Ce qui n'est pas le cas.

Mr D. se rend à la gendarmerie de Challans. Il lui est de suite indiqué qu'il n'est pas le premier à évoquer cette situation. Plusieurs autres automobilistes sont venus pour les mêmes faits les jours précédents. Il ne devrait donc pas recevoir d'amende, le rassure-t-on.

Très vilaine surprise trois jours plus tard, Mr D. reçoit par la poste une amende pour une vitesse à 122km/h! Une douloureuse de 135 €, 90 si payés immédiatement. Sans parler des points en moins...

L'automobiliste de Menomblet retourne alors voir les gendarmes. Ceux-ci ne semblent pas douter de la sincérité du plaignant et envoient un courrier au service verbalisateur du contrôle automatisé, à Rennes. Ils précisent notamment que « des automobilistes nous signalent régulièrement ce genre de faits concernant ce radar ».

Reste que la requête n'a guère de chance d'aboutir. « Je suis a priori le seul avoir reçu cette contravention abusive. Mais il doit y en avoir d'autres. Qu'ils se fassent connaître !... Il y en a peut-être qui ont reçu cette amende et n'ont pas voulu aller plus loin, car la démarche leur paraissait perdue d'avance. Car cela est improuvable ! Mais cette situation peut-elle rester ainsi tant l'erreur est grave et qu'il est intolérable de se faire verbaliser quand on n'est pas fautif ? »